SMACFA SYNDICAT MIXTE DE L'AÉ CLERMONT-FERRAND AU

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-DELIB1CS171024-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 17 octobre 2024 sous la Présidence du doyen d'âge, et du plus jeune membre faisant office de secrétaire

ÉLECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Étaient présents :

Titulaires :
Mesdames Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Anne-Marie PICARD,
Messieurs Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY.

Suppléants :
Madame Sylvie DI NALLO,
Messieurs Sylvain CASILDAS, Sébastien DUBOURG.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :
Mesdames, Sylvie LEGER (ayant donné pouvoir à Madame Anne BABIAN LHERMET), Christine MANDON,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Damien BALDY, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Serge PICHOT, Thomas WEIBEL.

Suppléants :
Mesdames Valérie BERNARD, Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Hélène VEILHAN,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Joël DERRE, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

CONFORMEMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2006 portant création du syndicat dénommé Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne,

VU les statuts du Syndicat Mixte et notamment ses articles 7.3, 7.4 et 8,

CONSIDERANT que s'agissant des modalités de vote, l'article 7.3 précise que les élections ont lieu au scrutin secret et que les délibérations sont adoptées à la majorité absolue,

CONSIDERANT que l'article 8 précise que le Président du Syndicat Mixte est élu par le Comité Syndical et parmi ses membres titulaires, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour un mandat de trois ans. Est élu Président du Syndicat Mixte le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et est élu au second tour éventuel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu,

APRES en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

APRES appel à candidatures par le Président de séance, Madame Anne-Marie PICARD, doyenne d'âge,

SMACFA SYNDICAT MIXTE DE L'AÉ… CLERMONT-FERRAND AU…

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-DELIB1CS171024-DE

VU le procès-verbal des opérations de vote,

VU le premier tour de scrutin qui a donné le résultat suivant :

Nombre de votants présents ou représentés : 12

Majorité requise : 7

Blancs et nuls : 3 ABSTENTIONS

A obtenu : ..9.. voix

Madame/Monsieur: ..BRICE..HORTEFEUX..

Le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare

- ***Que Madame/Monsieur*** BRICE HORTEFEUX ***est élu(e) Président(e) du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.***

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV1CS171024-AU

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE DU 17 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DU / DE LA PRÉSIDENT(E) DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Le 17 octobre 2024, à ..14.. heures ..15..minutes,

les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, désignés par

le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 15 octobre 2021,

le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole le 23 juillet 2020,

et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme le 23 juillet 2021,

se sont réunis à l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, 63 510 AULNAT,

sous la présidence de ~~M/~~ Mme..PICARD ANNE-MARIE.., Doyen d'âge.

le secrétariat assuré par M/ ~~Mme~~..CASILDAS SYLVAIN.., plus jeune membre.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV1CS171024-AU

Étaient présents :

Titulaires		Suppléants		Mandat délivré à	
AGUILERA Frédéric	☐	DUBOURG Sébastien	☒		☐
BABIAN-LHERMET Anne	☒	VERRIERE Grégoire	☐		☐
BALDY Damien	☐	BERNARD Valérie	☐		☐
BIANCHI Olivier	☐	RAGE François	☐		☐
BRUSSAT Elisabeth	☒	GUELON Caroline	☐		☐
CINEUX Cyril	☐	BONY Julien	☐		☐
CUZIN Jean-Paul	☒	MARCHIS Anne-Marie	☐		☐
DURIN Sylvain	☒	LASSALLE Valérie	☐		☐
GISCARD D'ESTAING Louis	☐	BRENAS Jean-Pierre	☐		☐
GISSELBRECHT Henri	☐	CASILDAS Sylvain	☒		☐
HORTEFEUX Brice	☒	CARTOUX Stéphanie	☐		☐
LEGER Sylvie	☐	VEYSSIERE Rémi	☐	BABIAN - LHERMET	☒
LUCOT Yannick	☒	DESPRAT Léa	☐		☐
MANDON Christine	☐	DI NALLO Sylvie	☒		☐
NEUVY Flavien	☒	MORVAN Jean-Marc	☐		☐
PICARD Anne-Marie	☒	KHEMISIT Sylviane	☐		☐
PICHOT Serge	☐	DERRE Joël	☐		☐
WEIBEL Thomas	☐	VEILHAN Hélène	☐		☐

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV1CS171024-AU

Le quorum d'au moins 9 délégués présents étant atteint, le Président indique l'ordre du jour :

ÉLECTION DU/ DE LA PRÉSIDENT(E) DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Le Président de séance rappelle que conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, le Président du Syndicat Mixte est élu pour une durée de 3 ans, à bulletins secrets et au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Est élu Président du Syndicat Mixte le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour.

Est élu au second tour éventuel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

En cas de candidature unique, le Président peut demander au Comité syndical son accord pour procéder au scrutin à main levée.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après avoir reçu la candidature de :

M. Brice HORTEFEUX. .....

M. .....

M. .....

M. .....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 9

Bulletins blancs ou nuls .....

Suffrages exprimés 9

Majorité absolue 7

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV1CS171024-AU

Ont obtenu :

M. Brice HORTEFEUX, ... 9 ..... voix

M..... voix

M..... voix

M..... voix

M. HORTEFEUX ..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, et prend place à la présidence de l'Assemblée.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président de séance indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV1CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue.....

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

À Aulnat, le 17 octobre 2024

Le Président de séance,

SMACFA SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-DELIB2CS171024-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 17 octobre 2024 sous la Présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX, Président du Syndicat Mixte

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Étaient présents :

Titulaires :
Mesdames Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Anne-Marie PICARD,
Messieurs Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY.

Suppléants :
Madame Sylvie DI NALLO,
Messieurs Sylvain CASILDAS, Sébastien DUBOURG.

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :
Mesdames, Sylvie LEGER (ayant donné pouvoir à Madame Anne BABIAN LHERMET), Christine MANDON,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Damien BALDY, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Serge PICHOT, Thomas WEIBEL.

Suppléants :
Mesdames Valérie BERNARD, Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Hélène VEILHAN,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Joël DERRE, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

CONFORMEMENT aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2006 portant création du syndicat dénommé Syndicat Mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne,

VU les statuts du Syndicat Mixte et notamment ses articles 7.3, 7.4, et 9,

CONSIDERANT que s'agissant des modalités de vote, l'article 7.3 précise que les élections ont lieu à scrutin secret et que les délibérations sont adoptées à la majorité absolue,

CONSIDERANT que l'article 9.2 précise qu'est élu vice-président le candidat qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, est élu au second tour éventuel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, en cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu,

CONSIDERANT qu'il résulte des stipulations de l'article 9 des statuts que le nombre de vice-présidents est fixé à cinq ; l'un d'entre eux est un délégué de la collectivité dont est issu le Président, les quatre autres sont des délégués des autres collectivités, à raison de deux pour chacune d'elles,

CONSIDERANT qu'il appartient au comité syndical d'élire les cinq vice-présidents,

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-DELIB2CS171024-DE

APRES en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

APRES appel à candidatures par le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne,

Monsieur le Président soumet au Comité syndical les candidatures suivantes pour occuper les fonctions de vice-président :

1er Vice-Président : ELISABETH BRUSSAT

2ème Vice-Président : CHRISTINE MANDON

3ème Vice-Présidente : JEAN-PAUL CUZIN

4ème Vice-Président : FLAVIEN NEUVY

5ème Vice-Président : ANNE-MARIE PICARD

Le Comité syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du vote, il résulte du dépouillement des bulletins, dont le procès-verbal est joint, les résultats suivants :

1er Vice-Président :			
Nombre d'inscrits :	18	Bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de votants présents et représentés :	12	Suffrages exprimés :	12

Monsieur/Madame ..ELISABETH..BRUSSAT..... ayant obtenu ...12.... suffrages est déclaré 1er Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

2ème Vice-Président :			
Nombre d'inscrits :	18	Bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de votants présents et représentés :	12	Suffrages exprimés :	12

Monsieur/Madame ..CHRISTINE....MANDON..... ayant obtenu ...12... suffrages est déclaré 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

3ème Vice-Président :			
Nombre d'inscrits :	18	Bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de votants présents et représentés :	12	Suffrages exprimés :	12

Monsieur, Madame ..JEAN-PAUL....CUZIN..... ayant obtenu ...12.....suffrages est déclarée 3ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-DELIB2CS171024-DE

4ème Vice-Président :			
Nombre d'inscrits :	18	Bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de votants présents et représentés :	12	Suffrages exprimés :	12

Monsieur/Madame ....FLAVIEN....NEUVY..... ayant obtenu ....12.... suffrages est déclaré 4ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

5ème Vice-Président :			
Nombre d'inscrits :	18	Bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de votants présents et représentés :	12	Suffrages exprimés :	12

Monsieur/Madame .....Anne-Marie....PICARD..... ayant obtenu ....12.... suffrages est déclaré 5ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance,
Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE DU 17 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Le 17 octobre 2024, à ....14.... heures ....30....minutes,

les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, désignés par

le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 15 octobre 2021,

le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole le 23 juillet 2020,

et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme le 23 juillet 2021,

se sont réunis à l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, 63 510 AULNAT,

sous la présidence de M/ ~~Mme~~....HOSTE FEUX BRICE....,

le secrétariat assuré par M/ ~~Mme~~....CASILDAS SYLVAIN....,

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Étaient présents :

Titulaires		Suppléants		Mandat délivré à	
AGUILERA Frédéric	☐	DUBOURG Sébastien	☒		☐
BABIAN-LHERMET Anne	☒	VERRIERE Grégoire	☐		☐
BALDY Damien	☐	BERNARD Valérie	☐		☐
BIANCHI Olivier	☐	RAGE François	☐		☐
BRUSSAT Elisabeth	☒	GUELON Caroline	☐		☐
CINEUX Cyril	☐	BONY Julien	☐		☐
CUZIN Jean-Paul	☒	MARCHIS Anne-Marie	☐		☐
DURIN Sylvain	☒	LASSALLE Valérie	☐		☐
GISCARD D'ESTAING Louis	☐	BRENAS Jean-Pierre	☐		☐
GISSELBRECHT Henri	☐	CASILDAS Sylvain	☒		☐
HORTEFEUX Brice	☒	CARTOUX Stéphanie	☐		☐
LEGER Sylvie	☐	VEYSSIERE Rémi	☐	BABIAN - LHERMET	☒
LUCOT Yannick	☒	DESPRAT Léa	☐		☐
MANDON Christine	☐	DI NALLO Sylvie	☒		☐
NEUVY Flavien	☒	MORVAN Jean-Marc	☐		☐
PICARD Anne-Marie	☒	KHEMISIT Sylviane	☐		☐
PICHOT Serge	☐	DERRE Joël	☐		☐
WEIBEL Thomas	☐	VEILHAN Hélène	☐		☐

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE

Le Président du Syndicat Mixte rappelle que conformément aux statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne, les Vice-Présidents du Syndicat Mixte sont élus pour une durée de 3 ans, à bulletins secrets et au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Est élu Vice-Président du Syndicat Mixte le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour.

Est élu au second tour éventuel le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

En cas de candidature unique, le Président peut demander au Comité syndical son accord pour procéder au scrutin à main levée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN DU 1er VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

Mme BRUSSAT ELISABETH

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

Mme BRUSSAT ELISABETH, 12 voix

M..... voix

M..... voix

M..... voix

M..... voix

Mme BRUSSAT ELISABETH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président du Syndicat Mixte indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN DU 2ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

Mme MARDON CHRISTINE

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

Mme MANDON CHRISTINE ..... 12 voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

Mme MANDON CHRISTINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président du Syndicat Mixte indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN DU 1ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. .....

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 1ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN DU 2ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. .....

M. .....

M. .....

M. .....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat .....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN DU 3eme VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. CUZIN JEAN-PAUL

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M. CUZIN JEAN-PAUL ..... 12 ... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. CUZIN JEAN-PAUL ..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 3ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président du Syndicat Mixte indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN DU 3ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. .....

M. .....

M. .....

M. .....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat .....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 3ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN DU 4ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. Nelly FLAVIEN

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M. NEUVY FLAVIEN ..... 12 ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. NEUVY FLAVIEN ..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 4ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président du Syndicat Mixte indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN DU 4ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. .....

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue.....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 4ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN DU 5ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

Mme LICARD Anne-Marie

M.....

M.....

M.....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

Bulletins blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 12

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

Mme PICARD Anne-Marie ..... 12 ....voix

M. ..... voix

M. ..... voix

M. ..... voix

Mme PICARD Anne-Marie ..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 5ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Président du Syndicat Mixte indique qu'il convient de procéder à un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN DU 5ème VICE-PRÉSIDENT

Après avoir reçu la candidature de :

M. .....

M. .....

M. .....

M. .....

Chaque membre du Comité Syndical dépose, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans une urne. À l'issue du scrutin, le Président de séance déclare celui-ci clos et procède immédiatement au dépouillement. Il a été procédé au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et à leur lecture.

Le résultat est le suivant :

Nombre de délégués du Comité Syndical présents ou ayant donné mandat .....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....

Bulletins blancs ou nuls .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Suffrages exprimés .....

Majorité absolue .....

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le
ID : 063-200005312-20241017-PV2CS171024-AU

Ont obtenu :

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M.....voix

M..... ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – ou en cas d'égalité de voix est le candidat le plus âgé – est proclamé 5ème Vice-Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.

À Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2024

Le Président du Syndicat Mixte,